



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
15 Septembre 2020



Date d'affichage  
15 Septembre 2020



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	28
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE -  
ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ  
Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL -  
KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Madame Rose-Marie LAINÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Valérie ABITBOL a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1908 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4**  
**« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

**N° 20.1908 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4  
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

Un ajustement des crédits est nécessaire pour intégrer les éléments suivants :

- plusieurs services municipaux ont été fermés en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. À leur réouverture, la fréquentation des usagers a été moindre ce qui a impliqué tout à la fois une baisse des dépenses et des recettes ;
- l'entretien de la voirie nécessite une enveloppe supplémentaire ;
- le comptable a dressé la liste des admissions en non-valeur ;
- le bonus écologique lors de l'achat d'un véhicule électrique ;
- l'annulation des travaux d'implantation d'une antenne-agence de Châlons-en-Champagne habitat Saint-Memmie, rendant caduque l'attribution d'une subvention ad-hoc.

- Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
- Vu la délibération 19.1811 du 4 Juillet 2019 portant attribution d'une subvention à Châlons-en-Champagne Habitat,
- Vu le Budget Principal Ville 2020,
- Considérant l'exposé ci-dessus
- Considérant l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 14 Septembre 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°4 du budget principal « Ville » ci-annexée.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie  
**le 24 Septembre 2020.**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

